

**ACTE : DECISION DU MAIRE**

**DOMAINES :**

**RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE  
LOT N° 2 CLOISONS MODULAIRES  
AVENANT N° 1**

**N°13/2023**

Le Maire de la commune de Bizanos,

Vu l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que l'entreprise ESPACES ET VOLUMES du lot 2 du MAPA Rénovation et Mise en accessibilité de l'Hôtel de ville s'est vu confié des travaux supplémentaires :

- Non initialement prévus au marché l'aménagement d'un bureau sécurisé pour l'accueil d'un DR CNI et Passeports
- Pose d'une armoire modulaire

DECIDE

Article 1er : de signer un avenant d'un montant HT de 4 760.05 € soit 5712.06 € TTC

Fait à Bizanos, le 7 février 2023

Le Maire,  
Jean-Louis CALDERONI

